

Statistiques judiciaires de la Cour de justice (2003)

Légende: Tableaux sur l'activité générale de la Cour de justice des Communautés européennes en 2003.

Source: Cour de justice des Communautés européennes. Rapport annuel 2003 - Aperçu des travaux de la Cour de justice et du Tribunal de première instance des Communautés européennes. Luxembourg: Office des publications officielles des Communautés européennes, 2004. 243 p. ISBN 92-829-0704-X.

<http://www.curia.europa.eu/fr/instit/presentationfr/rapport/stat/st03cr.pdf>.

Copyright: (c) Communautés européennes

URL: http://www.cvce.eu/obj/Statistiques_judiciaires_de_la_Cour_de_justice_2003-fr-bb0811e0-8f1c-47e1-b894-26cc553d98a3.html

Date de dernière mise à jour: 11/08/2011

Activité générale de la Cour de justice
Affaires clôturées, introduites, pendantes (1999-2003)

Affaires clôturées, introduites, pendantes (1999-2003) (1)	1999	2000	2001	2002	2003
Affaires clôturées	395	526	434	513	494
Affaires introduites	543	503	504	477	561
Affaires pendantes	896	873	943	907	974

(1) Les chiffres mentionnés (chiffres bruts) indiquent le nombre total d'affaires indépendamment des jonctions pour cause de connexité (un numéro d'affaire = une affaire).

Nature des procédures (1999-2003)

Nature des procédures (1999-2003) (1) (2)	1999	2000	2001	2002	2003
Renvois préjudiciels	192	268	182	241	233
Recours directs	141	180	179	215	193
Pourvois	53	73	59	47	57
Pourvois sur référé et sur intervention	4	5	11	6	7
Avis/Délibérations			1	1	
Procédures particulières	5		2	3	4
Total	395	526	434	513	494

Affaires clôturées.

(1) Les chiffres mentionnés (chiffres bruts) indiquent le nombre total d'affaires indépendamment des jonctions pour cause de connexité (un numéro d'affaire = une affaire).

(2) Sont considérées comme "procédures particulières": la taxation des dépens (article 74 règlement de procédure); l'assistance judiciaire (article 76 règlement de procédure); l'opposition à un arrêt (article 94 règlement de procédure); la tierce opposition (article 97 règlement de procédure); l'interprétation d'un arrêt (article 102 règlement de procédure); la révision d'un arrêt (article 98 règlement de procédure); la rectification d'un arrêt (article 66 règlement de procédure); la procédure de saisie-arrêt (protocole sur les privilèges et immunités); les affaires en matières d'immunité (protocole sur les privilèges et immunités).

Arrêts, ordonnances, avis (2003)

Arrêts, ordonnances, avis (2003) (1)	Arrêts	Ordonnances à caractère juridictionnel (2)	Ordonnances de référé (3)	Autres ordonnances (4)	Avis	Total
Renvois préjudiciels	158	14		30		202
Recours directs	118	1	3	72		194
Pourvois	31	11	3	3		48
Pourvois sur référé et sur intervention			6	1		7
Avis/Délibérations						
Procédures particulières	1	3				4
Total	308	29	12	106	0	455

Affaires clôturées.

(1) Les chiffres mentionnés (chiffres nets) indiquent le nombre d'affaires compte tenu des jonctions pour cause de connexité (une série d'affaires jointes = une affaire).

(2) Ordonnances à caractère juridictionnel mettant fin à une instance (irrecevabilité, irrecevabilité manifeste...).

(3) Ordonnances rendues à la suite d'une demande fondée sur l'article 185 ou 186 du traité CE (devenus articles 242 CE et 243 CE) ou sur l'article 187 du traité CE (devenu article 244 CE) ou encore sur les dispositions correspondantes des traités EA et CA ou encore à la suite d'un pourvoi contre une ordonnance de référé ou d'intervention.

(4) Ordonnances mettant fin à une instance par radiation, non-lieu à statuer ou renvoi au Tribunal.

Formation de jugement (2003)

Formation de jugement (2003) (1)	Arrêts/Avis	Ordonnances (2)	Total
Assemblée plénière/Cour plénière	48	2	50
Grande chambre/Petit plenum	35		35
Chambres à 5 juges	200	8	208
Chambres à 3 juges	51	27	78
Président		7	7
Total	334	44	378

Affaires clôturées.

(1) Les chiffres mentionnés (chiffres bruts) indiquent le nombre total d'affaires indépendamment des jonctions pour cause de connexité (un numéro d'affaire = une affaire).

(2) À caractère juridictionnel mettant fin à une instance (autres que les ordonnances mettant fin à une instance par radiation, non-lieu à statuer ou renvoi au Tribunal).

Matière du recours (2003)

Matière du recours (2003) (1)	Arrêts/Avis	Ordonnances (2)	Total
Adhésion de nouveaux États	2		2
Agriculture	34	3	37
Aides d'État	14	7	21
Citoyenneté européenne	1		1
Concurrence	11	2	13
Convention de Bruxelles	4		4
Droit des entreprises	15	2	17
Droit institutionnel	9	3	12
Environnement et consommateurs	42	6	48
Fiscalité	25	1	26
Justice et Affaires intérieures	2	1	3
Liberté d'établissement	9	4	13
Libre circulation des capitaux	3		3
Libre circulation des marchandises	19		19
Libre circulation des personnes	11		11
Libre prestation des services	15		15
Politique commerciale	4		4
Politique de la pêche		2	2
Politique industrielle	4		4
Politique sociale	20		20
Principes de droit communautaire	7	1	8
Privilèges et immunités	1		1
Propriété intellectuelle	4		4
Rapprochement des législations	33	1	34
Relations extérieures	5	3	8
Ressources propres des Communautés	1		1
Sécurité sociale des travailleurs migrants	5		5
Transports	6		6
Union douanière	7	1	8
Traité CE	313	37	350
Traité CA	14	1	15
Traité EA	2		2
Privilèges et immunités		1	1
Procédure	1	2	3
Statut des fonctionnaires	4	3	7
Divers	5	6	11
TOTAL GÉNÉRAL	334	44	378

Affaires clôturées.

(1) Les chiffres mentionnés (chiffres bruts) indiquent le nombre total d'affaires indépendamment des jonctions pour cause de connexité (un numéro d'affaire = une affaire).

(2) À caractère juridictionnel mettant fin à une instance (autres que les ordonnances mettant fin à une

instance par radiation, non-lieu à statuer ou renvoi au Tribunal).

Référés prononcés: sens de la décision (2003)

Référés prononcés: sens de la décision (2003) (1)	Nombre de référés	Nombre de pourvois sur référés et sur intervention	Sens de la décision: Rejet/Confirmation décision attaquée	Sens de la décision: Accord/Annulation décision attaquée
Adhésion de nouveaux États	1		1	
Aides d'État	1			1
Concurrence		1	1	
Droit institutionnel	1	1	2	
Environnement et consommateurs	2	1	2	1
Relations extérieures		2	2	
Transports	1			1
Total traité CE	6	5	8	3
Divers		2	2	
TOTAL GÉNÉRAL	6	7	10	3

Affaires clôturées.

(1) Les chiffres mentionnés (chiffres nets) indiquent le nombre d'affaires compte tenu des jonctions pour cause de connexité (une série d'affaires jointes = une affaire).

Arrêts en manquement d'État: sens de la décision (2003)

Arrêts en manquement d'État: sens de la décision (2003) (1)	Condamnation	Rejet	Total
Belgique	4	1	5
Danemark	2		2
Allemagne	7		7
Grèce	2		2
Espagne	10	1	11
France	13	1	14
Irlande	2		2
Italie	15	1	16
Luxembourg	7	1	8
Pays-Bas	5		5
Autriche	1		1
Portugal	2	1	3
Finlande	3		3
Suède			
Royaume-Uni	4	3	7
Total	77	9	86

Affaires clôturées.

(1) Les chiffres mentionnés (chiffres nets) indiquent le nombre d'affaires compte tenu des jonctions pour cause de connexité (une série d'affaires jointes = une affaire).

Durée des procédures (1999-2003)

Durée des procédures (1999-2003) (1)	1999	2000	2001	2002	2003
Renvois préjudiciels	21,2	21,6	22,7	24,1	25,5
Recours directs	23	23,9	23,1	24,3	24,7
Pourvois	23	19	16,3	19,1	28,7

Affaires clôturées.

(1) Sont exclus des calculs sur la durée des procédures: les affaires comportant un arrêt interlocutoire ou une mesure d'instruction; les avis et délibérations; les procédures particulières (à savoir: la taxation des dépens, l'assistance judiciaire, l'opposition à un arrêt, la tierce opposition, l'interprétation d'un arrêt, la révision d'un arrêt, la rectification d'un arrêt, la procédure de saisie-arrêt et les affaires en matière d'immunité); les affaires se terminant par une ordonnance de radiation, de non-lieu à statuer, de renvoi ou de transfert au Tribunal; les procédures en référé ainsi que les pourvois sur référé et sur intervention.

Les durées sont exprimées en mois et en dixièmes de mois.

(2) Il s'agit des ordonnances autres que celles mettant fin à une instance par radiation, non-lieu à statuer ou renvoi au Tribunal.